

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

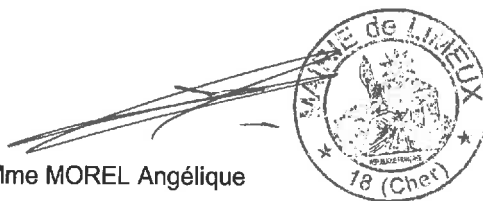
Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 25 Novembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Limeux s'est réuni à la Mairie de Limeux, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/11/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/11/2024.

Présents : M. YVON Julien, Maire, Mmes : MOREL Angélique, PAIRAULT Elodie, MM : BEUGIN-FLEURANT Bastien, FAILLOT Benoit, GRESSETTE Romain, PILORGET Franck, RAYMOND Philippe, ROTINAT Julien

Excusé(s) : Mmes : DELAGE Elodie, KUBLER Sylvia

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de BOURGES
Le : 28/11/2024
Et
Publication ou notification sur le
site de la mairie :
<http://limeux-berry.fr>



A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREL Angélique

23-2024 – CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON-COMPLET

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité; Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services;

Considérant la nécessité d'assurer les missions d'agent de service polyvalent en milieu rural,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un poste d'adjoint technique permanent à temps non-complet soit 20/35ème à compter du 1er janvier 2025 ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent en milieu rural avec entre autres les missions suivantes :

- Entretien de la voirie communale, des espaces verts et du cimetière
- Travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments (électricité, maçonnerie...)
- Nettoyage des locaux communaux (mairie, salle des fêtes, ~~église~~)

Appose de réception en préfecture
018-211801287-20241125-23-2024-DE
Date de réception préfecture : 28/11/2024

- Entretien courant du matériel

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Par dérogation, ce poste pourra également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique :

- L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

- Recrutement en CDD renouvelable
- Échelle C1 de rémunération
- Rémunération mensuelle calculée sur la base de 20/35ème, indice Brut 370 Majoré 368

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

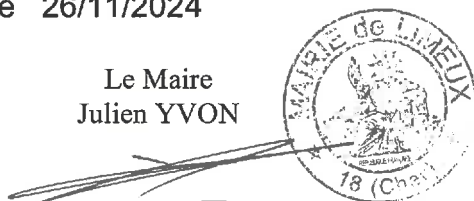
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/11/2024

Le Maire
Julien YVON



Secrétaire de séance
Mme MOREL Angélique

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 28/11/2024

Accusé de réception en préfecture
018-211801287-20241125-23-2024-DE
Date de réception préfecture : 28/11/2024